Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601279-20251211-DELIB2025_086-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Date de convocation
05/12/2025

Date d'affichage
05/12/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 11 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHASLES Yves, Maire.

Présents : M. CHASLES Yves, Maire, Mme VACHON Anne, M. REYNAUD Gérard, Mme CADIER Marie-France, M. MARTIN Christophe, Mme CHESNARD Nathalie, M. EON Jean-Luc, M. COUDÉ Jean-Claude, Mme GUERIN Roseline, Mme ROSSELIN Christine, M. REGNIER Régis, M. RAFFIN Mickaël, Mme PAMBOUC Emmanuelle, M. DANO Yves, Mme BRINGAULT Valérie, Mme VÉNIAT Vanessa

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUILLOUX Adrien à M. RAFFIN Mickaël, Mme GUILLAUME Annaëlle à M. CHASLES Yves, Mme BRIERO Fabienne à Mme VÉNIAT Vanessa, Mme FICHET Sandrine à Mme BRINGAULT Valérie
Excusé(s) : Mme CHARTIER Véronique, M. TARDIF Frédéric, Mme JAN Anne-Emmanuelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme VACHON Anne

Ref : 2025_086 Objet : CONVENTION AVEC LE COLLEGE MARIE IMMACULEE POUR LA SECURISATION DE LA CIRCULATION RUE BRIZEUX

CONSIDERANT les attentes des usagers de la rue Brizeux pour une circulation apaisée et sécurisée,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des aménagements de sécurité,

CONSIDERANT que les aménagements prévus sur la parcelle XD 0407, propriété de la commune, doivent se prolonger sur la parcelle AC 0376, propriété du collège Marie Immaculée

CONSIDERANT l'accord du collège Marie Immaculée pour la réalisation par la Commune des aménagements nécessaires sur sa propriété,

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- De VALIDER la réalisation d'aménagements de sécurité rue Brizeux ;
- D'APPROUVER la signature d'une convention avec le collège Marie Immaculée pour la réalisation des aménagements sur la parcelle AC 0376 ;
- De DONNER tous pouvoirs à M. le maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;
- D'AUTORISER M. le maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance :
Mme VACHON Anne

Le Maire
M. Yves CHASLES

MAIRIE DE MAURON 56430 (Morbihan)